

Le 27 mars 2020

NOTE IMPORTANTE – COVID-19

L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SERA TENU SANS PUBLIC ET DURANT LES HEURES DE TRAVAIL, ÉTANT DONNÉ LES MESURES DE PRÉVENTION QUI SONT DE MISE ACTUELLEMENT.

PAR CONSÉQUENT, LES DÉCISIONS QUI EN DÉCOULERONT SERONT PUBLIÉES ULTÉRIEUREMENT.

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la direction générale, vous êtes convoqués à l'ajournement de la séance du 18 mars 2020 au 1^{er} avril 2020 du conseil des commissaires, ci-après désignée, **rencontre d'équipe de directions**, le **mercredi 1^{er} avril 2020** durant les heures de travail. **La rencontre aura lieu sans public**, au salon de la gouvernance du centre administratif de la Commission scolaire, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance**
- 2.0 Prise des présences**
- 3.0 Constatation de la légalité de la procédure de convocation de la séance**
- 4.0 Présentation de l'ordre du jour**
- 5.0, 6.0** (Aucun point)
- 7.0 Direction générale**
 - 7.1 Communication de la direction générale
 - 7.4 Répartition de la clientèle 2020-2021 ([doc. 7.4 remis séance tenante](#))
- 8.0 Service des ressources financières**
 - 8.1 Adjudication de contrat – Services juridiques pour la perception des créances ([docs 8.1](#))
 - 8.2 Amendement sur la Politique de frais de déplacement et de séjours ([doc. 8.2 remis séance tenante](#))
- 9.0 Levée**

Le secrétaire général,



Louis Piché